



Festival aux arts etc.²⁰¹²

APPEL A PROJETS ARTISTIQUES

I. Présentation du festival et du projet

Présentation de la Commune

Entité à la fois urbaine et rurale, Ecoouflant est une Commune étendue (1 702 ha) située au Nord-Est d'Angers (49) et comptant près de 4 000 habitants. Elle a la particularité de posséder deux grands pôles d'habitat distincts, distants de cinq kilomètres.

Au Nord, le **Bourg**, avec son logis de Bellebranche du XVe siècle, a conservé son âme de village de bord de rivière.

Au Sud, le quartier d'**Eventard**, avec son hippodrome, est situé dans le prolongement direct d'Angers.

Cet ancien village de pêcheurs doit son nom à sa situation : la confluence de la Vieille Maine, du Loir et de la Sarthe.

Présentation du festival Aux Arts Etc.

Le festival Aux Arts Etc. (festivités en plein air, concerts et arts de la rue, installation plastique) est un événement en plein-air et gratuit créé en 2003 par la municipalité d'Ecoouflant. Depuis sa création, la direction artistique et technique est assurée à la compagnie Lez'arts vers... (Angers)

Aux Arts Etc. est incontestablement devenu l'événement culturel phare de la Commune, lequel, en attirant un public nombreux (environ 4000 / 5000 personnes sur les 2 jours), contribue à son identité et à son rayonnement à l'échelle de l'agglomération et au-delà.

Chaque année en plus d'une programmation de concerts et d'arts de rue, une nouvelle thématique est déclinée au moyen de réalisations arts plastiques et/ou théâtrales. Ces réalisations doivent permettre aux habitants, associations, écoles, services municipaux et élus de partager tout au long de l'année, et sur les temps forts de la Commune, des moments de convivialité.

Le festival accueille donc chaque année un artiste (plasticien, peintre, jardinier, sculpteur, décorateur...) en résidence afin qu'il nourrisse et fédère les énergies locales et favorise une participation active autour d'une thématique choisie dès l'automne.

Objectifs de l'action

Le festival Aux Arts Etc. à travers cette action vise à :

- proposer à un artiste plasticien ou à une équipe artistique un espace de création pour développer un travail en relation directe avec le site du festival, dans un temps déterminé ;
- promouvoir l'accès à la culture, à l'art contemporain et donc l'ouverture sur les différentes expressions culturelles ;
- permettre la rencontre, le dialogue et l'échange entre un plasticien ou une équipe artistique et la population, les associations du territoire pour construire un lien social enrichi de toutes les diversités et favoriser des échanges de savoir-faire et de compétences;
- impliquer les habitants dans un processus de création innovant pour valoriser chaque individu et ainsi participer ensemble à la construction d'une identité territoriale riche de nos différences.
- fournir la matière à une exposition finalisée conçue à partir des œuvres créées pendant les séjours de l'artiste sur le territoire.

Les échanges entre professionnels et amateurs, la construction du projet partagé entre artistes, élus, habitants et techniciens font du festival "Aux Arts etc." un outil de développement communal, d'évolution sociale... et de citoyenneté !

MAIRIE D'ECOOUFLANT

Place de la mairie – 49000 ECOUFLANT
Tél. + (33) 02.41.41.10.00 / Fax. + (33) 02.41.43.00.94
email: mairie@ecouflant.fr
site web : www.ecouflant.fr



Dans le cadre de la 10^{ème} édition du festival Aux Arts Etc. (juin 2012) à Ecoouflant, la Commune et la Cie Lez'arts vers... recherchent un partenaire artistique. Ce sera le 10^{ème} anniversaire du festival Aux Arts Etc.
Ce partenaire devra proposer un projet dont la démarche artistique intègre pleinement la participation des habitants de la Commune d'Ecouflant (associations, habitants, écoles...).

Dans un esprit d'échanges et de rencontres, la population devra faire partie de la réalisation finale et ainsi s'y trouver valorisée :

- en étant le sujet d'inspiration de l'œuvre finale.
ou/et
- en participant directement à l'élaboration et à la construction de l'œuvre.

2. Sélection

Conditions

Le jury de sélection retiendra sur la base du respect des objectifs un projet qui fera l'objet d'une aide à la production de 11 000 € maximum.

En contrepartie de cette aide à la production, le porteur de projet s'engage à fournir les moyens nécessaires et à prendre en charge tous les frais afférents à la mise en place et à la création du projet.

La Commune met à disposition des artistes un hébergement et assure la restauration le midi.

La médiation culturelle pendant les temps de résidence est assurée par la Cie Lez'arts vers... directrice artistique, logistique et technique du festival.

La mise en valeur du travail de l'artiste et des œuvres se fait en collaboration et avec l'aval des directeurs artistiques du festival.

Le porteur du projet peut disposer en fonction de ses besoins et sous réserve de disponibilité des équipements et du matériel appartenant à la Commune. Il peut également compter ponctuellement sur l'aide logistique des services techniques ainsi que sur leur savoir-faire.

Calendrier

Date de diffusion de l'appel à projet : 20 mai 2011

Réception des dossiers : jusqu'au 8 juillet 2011 inclus

Choix du projet par le jury : mi-juillet

Résultat : début septembre

Démarrage du projet : octobre-novembre 2011

Présentation finale de l'œuvre : 23 et 24 juin 2012

Eligibilité

Le porteur du projet doit fournir un justificatif de la maison des artistes / AGESSA, un numéro de SIRET ou pour les associations la copie des statuts et de la parution au journal officiel.

L'appel à projet est ouvert à toutes les personnes morales ou privées répondant au précédent point.

Le projet proposé devra :

- être guidé par une idée forte, déjà motivé par des formes concrètes qui sera exposé dans son dossier de candidature (cf. paragraphe ci-dessous).
- être présenté lors du festival les 23 et 24 juin 2012 et constitué tout ou partie de la scénographie du site du festival.
- s'articuler en plusieurs temps de résidences (temps forts en amont du festival sur une période globale de 4 semaines minimum) sur la Commune, permettant à l'artiste de rencontrer et d'échanger avec la population.
- être au centre du projet du festival et permettre à la compagnie Lez'Arts vers... de créer des extensions thématiques afin de dégager une identité spécifique à cette édition.

MAIRIE D'ECOOUFLANT

Place de la mairie – 49000 ECOOUFLANT
Tél. + (33) 02.41.41.10.00 / Fax. + (33) 02.41.43.00.94
email: mairie@ecouflant.fr
site web : www.ecouflant.fr



Dossier de candidature

Pour proposer un projet au festival aux arts etc d'Ecouflant, il est nécessaire de présenter un dossier complet avant le vendredi 8 juillet 2011 qui doit comporter :

- une présentation de l'artiste/compagnie/collectif comportant CV ou récit de son parcours et un ensemble de documents sur ses recherches et ses travaux antérieurs (images et textes).
- une présentation du projet (intention, descriptif, images, dessins préparatoires...) précisant la motivation pour cet appel à projet et les moyens mis en œuvre pour sa réalisation.
- un budget prévisionnel détaillé de production de l'œuvre.
- une description technique de la mise en place du projet.
- une planification de la mise en place du projet.

Le projet retenu fera l'objet d'un contrat dans lequel les obligations des deux parties seront spécifiées en détail.

Formats acceptés: DOC, PDF, JPG et tout format issu de logiciels libres
Compatibles MAC et PC

Contact et renseignements

Des photos et informations sont consultables sur le site : www.auxartsetc.fr

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Frédéric AUBERT
Pôle animation, vie sociale et culturelle
Mairie d'Ecouflant
Place de la Mairie
49000 ECOUFLANT
Tél. : 02.41.41.00.08.
Courriel : faubert@ecouflant.fr
Site : www.auxartsetc.fr et www.ecouflant.fr

Ou

Cie Lez'Arts vers...
1, rue Max Richard
49100 ANGERS
Tél : 02 41 36 33 89
Courriel : contact@lezartsvers.com
Site : www.lezartsvers.com